

Service instructeur
Environnement et Agriculture
SEA

6^{ème} Commission - N° 69/88-07

Service consulté

DEVELOPPEMENT RURAL (C044)

Résumé : *Désignation d'un élu au sein de la nouvelle commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)*

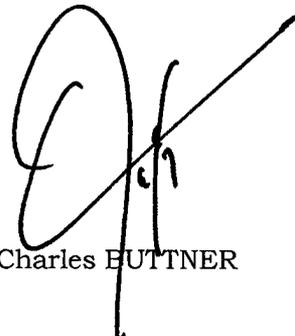
Par décret du 7 juin 2006 a été instituée la COREAMR qui a pour rôle de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural.

Cette nouvelle commission se substitue aux commissions suivantes : Conférence régionale pour le développement de l'agriculture (COREDA), Commission régionale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations (CRARQUE), Commission régionale consultative d'orientation du cheval (CCROC), Observatoires départementaux de l'emploi salarié en agriculture. A ce jour, le Conseil Général n'était pas représenté politiquement dans les instances ci-dessus mais les techniciens du Service Environnement et Agriculture ont participé aux travaux de la COREDA et de la CCROC.

M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt nous demande, par courrier du 19 juin 2007, de désigner un élu représentant le Conseil Général du Haut-Rhin.

Après consultation des membres de la commission agriculture, environnement et cadre de vie le 27 juin 2007, je vous propose de procéder à la désignation de M. Pierre SCHMITT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles EUTNER